

# La Lettre du Maire

Novembre 2015

n°4



## Sommaire

1 • Edito

2 • Visite de la nouvelle  
Présidente du Conseil  
Départemental

3 • Toute la vérité sur  
"l'affaire TERRASSON"

## Edito

Allaudiens, Allaudiennes,  
Chers Administrés,

Le 22 octobre 2015, Martine VASSAL, la nouvelle Présidente du Département, accompagnée des Conseillers Départementaux du Canton Véronique MIQUELLY et Bruno GENZANA, m'ont rendu visite à Allauch. Madame VASSAL a rappelé l'engagement financier du Département en faveur des communes et en l'occurrence d'Allauch !

Si la baisse des dotations de l'Etat venait à perdurer dans le temps, l'aide du Conseil Départemental sera fort précieuse pour permettre à notre municipalité de réaliser les équipements dont les allaudiens auront besoin à l'avenir.

Vous trouverez également dans cette lettre, la vérité sur un conflit de voisinage pour lequel certains et certaines mal informés ou mal intentionnés voudraient tenir pour responsable la municipalité.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Votre bien dévoué,

Roland POVINELLI



# La visite de Martine VASSAL à Allauch pour présenter le projet de contrat départemental d'objectifs 2016-2020



Le 22 octobre dernier, Madame Martine VASSAL, Présidente du Département, accompagnée des Conseillers Départementaux du Canton Véronique MIQUELLY et Bruno GENZANA, ont rendu visite à Roland POVINELLI.

C'est par le Domaine de Pichauris, propriété départementale, que la nouvelle Présidente du Conseil Départemental, sur proposition de Roland POVINELLI, avait choisi de débiter sa visite d'Allauch.

Au cours de cette rencontre du 22 octobre, Monsieur le Maire a vivement remercié Martine VASSAL, ainsi que ses Conseillers, pour leur participation à cette réunion de présentation du projet de contrat départemental d'objectifs établi pour 2016-2020.

Il a eu l'occasion de préciser que ce partenariat avec le Conseil Départemental permettra la réalisation de diverses opérations d'aménagement, lesquelles seront engagées dans le but d'améliorer la qualité de vie des administrés, ce qui est l'une des ambitions principales de l'équipe municipale.

Monsieur Le Maire a pu rappeler à Madame VASSAL que, de par la maîtrise foncière de son territoire, la commune a su préserver sa croissance démographique et ses espaces naturels qui la caractérisent et qui ont forgé son identité.

Il a également ajouté que la Municipalité s'attache à maintenir les services offerts à la population,

et ce, sans nouvelle pression fiscale même si les dotations de l'Etat sont en constante baisse.

Dressant ensuite un rapide historique de la mise en place de la Métropole, il a rappelé le combat mené par certains sénateurs afin que les Conseils Départementaux soient maintenus, et remercie les élus qui ont permis d'assouplir ce projet.

Madame VASSAL a rappelé son attachement à Allauch et à Roland POVINELLI. Elle a assuré que sa politique aura pour but de mener un programme équitable et transparent sur l'ensemble du territoire du Département.

Quant à la future Métropole, elle souhaite également que la construction de la future métropole soit basée sur le respect de chaque Commune membre, ceci afin d'être la plus cohérente possible sur l'ensemble du territoire en termes de préservation de l'attractivité, de respect des exigences sociales, de créations d'emplois et de politique de transports. Concernant le contrat départemental d'objectifs Madame VASSAL a rappelé que les services de la



François Patrick SABATER, Directeur Général du groupe Technicoflor a fait de cette entreprise allaudienne un groupe international qui fait rayonner Allauch dans le monde entier.

Commune et du Département ont collaboré depuis plusieurs semaines pour établir un projet cohérent pour la mise en œuvre d'aménagements pertinents au regard de l'engagement de la Commune vis-à-vis de ses administrés.

Nous reviendrons très prochainement, dans le détail, sur les projets qui pourraient bénéficier d'une participation du Conseil Départemental.

La journée s'est terminée par une visite des sociétés Provence Chip's et TechnicoFlor, dans le Parc d'Activités de Fontvieille.

Ces deux entreprises sont aujourd'hui reconnues à l'échelle nationale et même internationale.

La première, spécialisée dans la fabrication de chips, selon un savoir-faire artisanal à l'huile d'arachide, travaille depuis deux générations, avec passion, pour cultiver l'authentique et le proposer à des consommateurs et des clients exigeants et toujours plus nombreux.

Quant à Technicoflor, elle s'est développée rapidement dans la création et la fabrication de compositions aromatiques pour la parfumerie. Les filiales qui sont créées par la suite viennent renforcer les capacités du Groupe qui diversifie ses activités sur les marchés des arômes alimentaires, extraits végétaux



Lors de sa visite à Allauch, Martine VASSAL a découvert les essences de parfum de Technicoflor

et matières premières aromatiques L'expansion du Groupe à l'international voit naître d'autres filiales : sur le marché américain d'abord, puis en Chine, le marché le plus porteur aujourd'hui, sans omettre d'investir sur d'autres places mondiales aussi prometteuses.

**Ces sociétés sont le fleuron de l'industrie allaudienne, soyons en fiers !**



Autre fleuron des entreprises d'Allauch, Provence Chips, dirigée par Patrick LLERENA

# La vérité sur "l'Affaire TERRASSON"

Vous avez peut être entendu parler de la « grève de la faim ... » entamée par Véronique TERRASSON, au sujet de l'accès à son terrain, dont certains médias se sont fait l'écho.

Madame Lucie COHEN DESBLANCS, responsable du groupe d'opposition « Allauch le Renouveau », cherchant tout prétexte pour s'opposer à la municipalité en place, a cru bon de récupérer politiquement cette situation en distribuant des tracts dans la commune.

Son attitude durant toute la campagne électorale a été des plus malsaine et immorale. **Elle a d'ailleurs été mise en examen le 21 mai 2015 pour atteinte à l'honneur ou à la considération à l'encontre d'un dépositaire de l'autorité publique et pour atteinte à la mémoire des morts. Tout porte à penser qu'elle ne serait pas étrangère à des lettres anonymes dénonciatrices adressées aux services de police, qui ont conduit à une perquisition dans les locaux de la mairie.**

Bien entendu, **Madame COHEN DESBLANCS défend une personne qui est propriétaire d'une maison construite sans permis car elle même a agrandi sa maison à Pichauris, construit une piscine et érigé un mur de deux mètres de haut autour de sa propriété sans autorisation ni permis.** On comprend qu'elle défende une personne ayant commis les mêmes délits qu'elle.

Un comité de soutien à Véronique TERRASSON a également été créé par un habitué du genre, qui se veut le défenseur de la veuve et de l'orphelin et qui demeure à ... Septèmes Les Vallons. On l'appelle « l'illuminé de Septèmes ».

Devant les contre-vérités avancées et l'attitude mensongère de Madame COHEN DESBLANCS, nous tenons simplement à rappeler que la commune d'Allauch doit respecter la Loi et le Droit, comme devrait le faire tout bon citoyen, surtout lorsqu'il est élu.

## FAISONS UN PETIT HISTORIQUE

Le père de Véronique TERRASSON, alors employé municipal..., avait bâti à la fin des années 70, **sans aucune autorisation**, une maison en pleine colline avant que le cimetière des Claous ne soit construit.

Seul un petit chemin, à travers la colline, lui permettait d'accéder à cette maison.

**Il a ensuite vendu cette bâtisse il y a une douzaine d'années**, en oubliant de préciser à l'acheteur qu'aucun permis de construire n'avait été délivré. Puis, sous cette maison, il a réalisé des boxes à chevaux et des poulaillers, toujours sans autorisation.

Madame TERRASSON, sa fille, a alors transformé ces constructions en maison d'habitation, toujours sans permis.

Cette construction illégale est implantée sur un terrain de près de 7 000 m<sup>2</sup>, situé dans la colline, dans une zone classée au Plan Local d'Urbanisme en tant que zone de protection stricte de la nature.

**Madame TERRASSON et ses amis mentent et prennent les Allaudiens pour des imbéciles quand ils disent que la mairie fait tout ça pour acheter le terrain de Madame**

**TERRASSON afin que des promoteurs puissent construire. C'est entièrement faux. Les collines sont totalement inconstructibles.**

**Elle ment encore quand elle dit habiter cette maison. Elle est locataire d'un appartement social à Pié d'Autry Bâtiment 1. Logement qu'elle a obtenu grâce à l'aide de la municipalité.**

Lors de la construction du cimetière des Claous en 1988, la famille TERRASSON ne pouvant plus passer à travers le cimetière avait demandé à la mairie de construire un chemin de lutte contre l'incendie (DFCI). **Ceci a été fait et a garanti le passage indispensable des pompiers en cas d'incendie et à la famille d'accéder à sa maison sans devoir passer par le cimetière.** La Commune n'était pas obligée d'ailleurs de réaliser ce chemin, mais l'avait fait par souci d'humanité.

Or, ce chemin s'arrête à la hauteur de la maison de Monsieur TERRASSON père.

Cette maison ayant été vendue, les rapports entre Madame TERRASSON et les nouveaux propriétaires se sont dégradés du fait des procès que Madame TERRASSON lui fait sans cesse, en particulier au sujet d'une piscine.

Du fait de son conflit de voisinage, Madame TERRASSON a sollicité auprès de la Commune l'attribution d'une servitude de passage par le cimetière des Claous. Cette servitude est juridiquement impossible.

Nous avons demandé aux nouveaux propriétaires s'ils souhaitaient que nous continuions ce chemin jusqu'à la maison de Madame TERRASSON afin qu'elle puisse pénétrer chez elle. Refus total des voisins.

De ce fait, pour accéder à sa propriété, Madame TERRASSON, sans aucune autorisation de la mairie, traverse jours et nuits le cimetière des Claous pour nourrir ses animaux.

**Le cimetière étant un lieu de recueillement, de prière et de silence, la mairie a été contrainte de mettre un terme à cette situation, pour des raisons de sécurité et de respect de nos défunts.**

Alors que ce litige est d'ordre privé et ne concerne pas la mairie, Madame TERRASSON a estimé utile de faire délivrer une assignation devant le Tribunal de Grande Instance à l'encontre de la Commune afin d'obtenir une expertise.

Mesdames COHEN DESBLANCS et TERRASSON, ont par ailleurs demandé à la mairie de construire une nouvelle voie dans les collines afin que cette dernière puisse rentrer chez elle. **Coût pour la commune : 400 000 € !**

**La mairie n'entend pas faire peser une telle dépense sur le contribuable allaudien.**

Nous tenions à vous fournir l'ensemble de ces informations afin de rétablir la vérité sur cette situation.

Nous sommes ainsi dans l'attente de la décision de justice à venir.